

Image not found or type unknown



travail changement de non pour l'entreprise

Par **lebrun95**, le **09/02/2013** à **13:11**

bonjour

nous avons été racheter il y a 6 ans en gardant toujours le même non et la ils veule nous changer de non mes sent nous faire signer notre ancienneté, il me dise que sa change rien pour nous mes ces leurs parole sent écrit ,car jais 23ans dans l'entreprise.

comment je doit faire pour que je ne perdre pas tous mes droits
merci pour tout les renseignements que vous apporte-ré .

Par **P.M.**, le **09/02/2013** à **13:13**

Bonjour,

De toute façon si vous ne signez pas de nouveau contrat de travail ou d'avenant, vous ne pouvez normalement pas perdre votre ancienneté...